

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/09/2019

\*\*\*\*\*  
Département de  
la Vienne  
\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON  
\*\*\*\*\*

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	18	1

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°153\_021019

**Position sur le Schéma Local de Gestion des Risques d'Inondation**

Vu les articles 10.2, 10.2.3 et 17.2 des statuts du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud ; arrêté préfectoral n°2018-008 du 1er juin 2018 portant sur la modification des statuts.

Les délégués pouvant se prononcer pour cette délibération en raison de la compétence PI sont les délégués suivant :

GIRARD Sandra – LAMBERT Claude – LATU Roland

(En note les élus disposant d'un carton bleu remis au début de séance peuvent se prononcer sur cette délibération conformément aux statuts du syndicat, la qualité de représentation était également mentionnée sur le courrier de convocation « vous êtes délégué PI »)

SOUS-PRÉFECTURE  
- 9 OCT. 2019  
MONTMORILLON

Le Président lit le courrier du Préfet demandant l'avis du Comité Syndical sur le périmètre SLGRI (Stratégie Local Gestion Risque Inondation). Le courrier et une note a été jointe aux délégués PI pour avoir plus d'informations.

**Après délibération, le collège PI vote pour :**

- le périmètre du SLGRI
- l'EPTB structure porteuse du SLGRI

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Valence en Poitou, le 04/10/2019  
Le Président,  
Philippe Bellin

